



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 41436

## Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de loi portant reconnaissance et développement de l'économie sociale et solidaire. En effet, celui-ci prévoit dans ses articles 11 et 12 un droit préalable à l'information des salariés lors de la transmission de l'entreprise. Or lorsque l'on connaît la complexité et la difficulté même de la négociation à ce stade de la transmission, on est plongé dans l'incompréhension à l'idée que le législateur puisse rendre les choses encore plus compliquées. Afin de ne pas aller en ce sens, il convient d'ajouter dans les conditions d'exemptions, le cas où le dirigeant a déjà trouvé un repreneur. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41436

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 novembre 2013](#), page 11516

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)